

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Vaud - Arabie Saoudite : une promotion économique à n'importe quel prix ?

Rappel de l'interpellation

En été 2017, soit il y a un peu plus d'un an, le conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, de l'innovation et du sport s'était rendu en Arabie Saoudite, en compagnie du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, pour un voyage de représentation dans le cadre de la promotion économique vaudoise. Les Verts vaudois avaient déjà critiqué ce voyage qui n'était à leur sens ni nécessaire ni souhaitable compte tenu des graves violations des droits fondamentaux perpétrés par cet Etat (à l'égard des minorités, des femmes, conflit au Yémen, etc.). Le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport avait alors, dans la presse, défendu « un voyage à vocation économique et une politique de dialogue » avec cet Etat.

Les révélations récentes sur l'affaire Khashoggi — du nom de ce journaliste saoudien dissident assassiné de façon barbare dans le consulat saoudien à Istanbul, manifestement sur ordre du régime de Riyad — ont déclenché une crise diplomatique mondiale. De nombreux Etats ont d'ores et déjà annoncé ou annoncent ces jours vouloir revoir leurs relations économiques et diplomatiques avec l'Arabie Saoudite.

Dans ce contexte, les signataires de la présente interpellation ont l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le voyage en Arabie Saoudite du chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, en été 2017, a-t-il eu des suites ? De quelle nature ? Quelles sont les relations entre l'Etat de Vaud et l'Arabie Saoudite ?*
- 2. L'Arabie Saoudite est-elle toujours la cible d'actions de promotion économique soutenues par l'Etat de Vaud ?*
- 3. Plus généralement, le Conseil d'Etat juge-t-il opportun de poursuivre d'éventuelles démarches de promotion économique avec cet Etat ?*
- 4. Dans ses éventuels contacts à venir avec des représentants de cet Etat, le Conseil d'Etat entend-il faire part de sa réprobation face aux violations des droits fondamentaux perpétrées par cet Etat et en particulier sur l'assassinat de M. Khashoggi? Au vu du « dialogue » défendu par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, à l'époque, le Conseil d'Etat pourrait-il bénéficier d'une oreille attentive de la part des autorités saoudiennes ?*

Souhaite développer.

*(Signé) Raphaël Mahaim
et 4 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

À l'été 2017, le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) était invité, en sa qualité de Chef du Département en charge de l'agriculture dans le canton de Vaud et Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), à participer à un voyage officiel du Chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Il convient donc de préciser qu'il s'agissait d'une mission économique de la Confédération, et non pas du Canton de Vaud.

Après que le Chef du DEFR se soit rendu en Russie, le Chef du CDEIS l'a rejoint pour son étape en Malaisie et en Indonésie. Il s'agissait alors d'examiner de près les problématiques liées à l'huile de palme, dans la perspective des négociations en cours entre ces deux pays et la Suisse autour d'un accord de libre-échange.

En effet, les plantations malaisiennes et indonésiennes représentent à elles seules plus de 85% de la production mondiale d'huile de palme, raison pour laquelle les autorités de ces deux Etats souhaitent la suppression des droits de douane sur l'importation en Suisse de ces produits. Compte tenu du potentiel impact que représenterait la conclusion d'un accord de libre-échange en ces termes sur la production suisse d'huile de colza – dont le canton de Vaud fournit plus de 30% –, la participation du Chef du DEIS à ce déplacement était donc pertinent.

Au retour d'Asie, le Chef du DEFR avait prévu une escale supplémentaire en Arabie Saoudite, qui n'a jamais constitué le but premier du voyage du Chef du DEIS. Ce dernier voyageant dans l'avion du Conseil fédéral, il s'est alors révélé plus pratique et moins coûteux de participer à cette dernière étape.

1) *Le voyage en Arabie Saoudite du chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, en été 2017, a-t-il eu des suites ? De quelle nature ? Quelles sont les relations entre l'Etat de Vaud et l'Arabie Saoudite ?*

Non, ce voyage n'a connu aucune suite, car le Chef du DEIS ne menait pas de mission économique spécifique en Arabie Saoudite. Par ailleurs, un canton suisse ne tisse pas de relations directes avec un Etat étranger.

2) *L'Arabie Saoudite est-elle toujours la cible d'actions de promotion économique soutenues par l'Etat de Vaud ?*

Non, elle ne l'a jamais été.

3) *Plus généralement, le Conseil d'Etat juge-t-il opportun de poursuivre d'éventuelles démarches de promotion économique avec cet Etat ?*

Le Conseil d'Etat ne «poursuit» en aucun cas des actions de promotion économique avec l'Arabie Saoudite, puisqu'il n'en a jamais entamées.

Néanmoins, il convient de ne pas exclure aujourd'hui que le département en charge de l'économie s'engage un jour dans une telle démarche.

D'abord, ce département se doit de défendre l'ensemble des places de travail du canton, ce qui peut impliquer d'entrer en relation avec des ressortissants d'Etat étrangers et nécessiter des voyages hors de Suisse.

En outre, et comme le Chef du DEIS l'a rappelé à l'été 2017, c'est par l'implication des Etats dans les mécanismes multilatéraux et le dialogue via des Etats intermédiaires tels que la Suisse que l'on peut espérer aboutir à des évolutions dans des domaines tels que les droits humains, par exemple.

4) Dans ses éventuels contacts à venir avec des représentants de cet Etat, le Conseil d'Etat entend-il faire part de sa réprobation face aux violations des droits fondamentaux perpétrées par cet Etat et en particulier sur l'assassinat de M. Khashoggi? Au vu du « dialogue » défendu par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, à l'époque, le Conseil d'Etat pourrait-il bénéficier d'une oreille attentive de la part des autorités saoudiennes ?

Le Conseil d'Etat rappelle que le domaine de la politique étrangère relève constitutionnellement des compétences de la Confédération. Il appartient au Conseil fédéral, respectivement au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), de définir la ligne à tenir dans l'appréciation de la politique conduite par les autorités des Etats étrangers. Tout représentant d'autorités suisses est tenu de respecter cette ligne dans ses échanges avec des représentants d'Etats étrangers, dite ligne n'excluant généralement pas la faculté d'exprimer, dans des formes appropriées, tel ou tel sujet de préoccupation.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 mars 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean